

Commune de BALSCHWILLER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH



Commune de
BALSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal
COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 17 juin 2011

L'an deux mil onze, le dix-sept du mois de juin à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du dix juin deux mil onze s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. SCHNOEBELEN Jean-Marie, Maire.

Sont présents : 14 M. CHRISTEN André, M. FISCHER Jean-Luc, M. HASENBOEHLER Thomas, M. JACOBBERGER Thierry, Mme JOUBARD Josiane, M. KIPPELEN Jean-Baptiste, M. KRAFFT Pascal, M. MEYER Gérard, Mme NENOT Patricia, Mme PEDUZZI Fernande, M. SCHAD Pierre, M. STEMMELEN Philippe, M. WOLF Christian.

Sont absents : 1 Mme MEYER Corinne.

A en outre assisté à la séance : M. BOHRER Marc, Secrétaire de Mairie.

Mme NENOT Patricia est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Foyer communal
 - *Convention de mise à disposition*
 - *Révision des tarifs*
2. Emploi-vacances
3. Matériel appel pompiers
4. Etang Weiher
5. Réforme des collectivités territoriales
6. Rapports d'activités
7. Présentation du site internet
8. Divers

Le compte-rendu de la dernière séance a été lu et approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre les débats et expose ce qui suit.

Article 1
FOYER COMMUNAL

Convention de mise à disposition

M. JACOBBERGER Thierry, Adjoint au Maire, présente à l'assemblée le projet de modification de la convention de location du foyer communal élaboré en lien avec les agents en charge de son entretien.

Commune de BALSCHWILLER

En effet, la multiplication des incidents, à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment, lors de manifestations privées a nécessité la clarification des conditions de mise à disposition.

Vu le projet modifié de convention ci-annexé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Approuve le projet de convention de mise à disposition du foyer communal.
- Décide son entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012.

Révision des tarifs de location du foyer communal

M. JACOBBERGER Thierry, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal de revaloriser et de simplifier la tarification de la mise à disposition du foyer communal pour en faciliter la gestion et l'adapter aux frais réels supportés par la commune (matériel, personnel, entretien global, etc.)

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 6 juillet 2007, fixant les tarifs de location du foyer communal,

Considérant les investissements de la commune en matière d'équipement (tables, chaises, cuisines, etc.) et le coût d'entretien du bâtiment à la charge de la collectivité,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- Instaure les tarifs suivants pour la mise à disposition du foyer communal à compter du 1^{er} janvier 2012 :

Mise à disposition aux associations ou personnes domiciliées dans la Commune	300.00 €
Mise à disposition aux associations ou personnes extérieures	750.00 €
Location de la vaisselle pour les personnes extérieures	50.00 €
Frais de chauffage du 1er octobre au 30 avril	50.00 €
Réunion simple, sans utilisation de la cuisine (tarif journalier)	100.00 €
Frais de chauffage en cas de réunion simple du 01/10 au 30/04	20.00€
Forfait fournitures hygiène sanitaire (*)	20.00 €

- Maintient la décision du conseil municipal, en date du 3 octobre 2008, quant au tarif d'utilisation pour les activités culturelles et sportives des associations locales.

Article 2
EMPLOI-VACANCES

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'habitude prise ces dernières années de créer un emploi durant les vacances scolaires d'été pour un ou plusieurs jeunes de la commune.

Vu les besoins des services techniques de la commune pendant la période estivale,

Vu l'embauche d'un second adjoint technique à temps plein depuis août 2010,

Vu le Budget Primitif 2011,

Vu les expériences des années précédentes,

Sur la proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal décide,

- de proposer un contrat à durée déterminée de 35 heures/semaine pour la période suivante :
 - du 11 juillet au 10 août 2011
- de fixer la rémunération à l'échelon 1 du grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe, soit échelle 3 indice brut 297, indice majoré 292,
- d'autoriser M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires.

Commune de BALSCHWILLER

Article 3
MATERIEL APPEL POMPIERS

M. le Maire rappelle au conseil municipal la demande du Corps des sapeurs pompiers pour l'acquisition d'un matériel de réception d'appels sélectifs. Ces récepteurs sont télécommandés par le SDIS du Haut-Rhin qui peut les déclencher en indiquant le type d'opération à l'origine de l'alerte.

Considérant que la sirène actuelle est souvent inaudible dans le secteur d'Ueberkumen et que l'extension de l'installation est trop onéreuse.

Considérant que les sapeurs pompiers volontaires doivent pouvoir être joints à tout moment pour une plus grande efficacité lors des interventions.

Vu le Budget Primitif 2011,

Vu les offres en présence,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- décide d'acquérir 12 récepteurs d'appels sélectifs pour le CPI de BALSCHWILLER via le groupement des moyens techniques du SDIS du Haut-Rhin.
- Retient l'offre de la société SWISSPHONE France de VERSAILLES pour un montant de 868.32 € TTC.
- Autorise M. le Maire à signer les documents à intervenir.
- Adopte la décision modificative N°01 au budget 2011 qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement		
Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Article 2031 : Frais d'étude	-1 000.-	
Article 2158 : Autres matériels et outillage		+1 000.-

Article 4
ETANG WEIHER

M. le Maire rappelle à l'assemblée le mauvais état d'une partie de la digue de l'étang communal du WEIHER sur une longueur de 80 m. Par délibération, en date du 21 février 2011, le conseil municipal a renouvelé le bail de location de l'étang WEIHER au comité d'entreprise de la Sté DU PONT DE NEMOURS de CERNAY pour une durée de 9 ans. Les locataires ont rencontré la municipalité, avant le renouvellement du bail, sollicitant de la commune la réalisation de travaux de consolidation afin d'éviter la dégradation de la digue et, de fait, la détérioration du bien.

Considérant que l'étang fait partie intégrante du patrimoine communal.

Vu les offres en présence,

Sur proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention,

- Décide de réaliser les travaux de rénovation de la digue de l'étang communal loué au comité d'entreprise de DU PONT DE NEMOURS.
- Retient l'offre de la société KAYSER TRAVAUX PUBLICS de ALTENACH pour un montant de 9 260.- € HT.
- Vote et ouvre les crédits nécessaires au budget au compte 2138.

Commune de BALSCHWILLER

Article 5

REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire présente au conseil municipal le projet de réforme des collectivités territoriales engagée par l'Etat. La Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 a fixé les objectifs de ce chantier :

- L'achèvement de la carte intercommunale par le rattachement des communes isolées à des EPCI à fiscalité propre ;
- La rationalisation du périmètre des EPCI à fiscalité propre existants ;
- La simplification de l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Le Préfet a émis des propositions de réaménagement de l'intercommunalité dans le département début mai, accordant un délai de 3 mois aux collectivités locales pour exprimer leur avis.

La commune de BALSCHWILLER est concernée par :

- Le projet de fusion de la Communauté de Communes de La Porte d'Alsace (CCPA) avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Largue (CCVL) et de quatre communes issues de la Communauté de Communes d'Hirsingue.
- Le projet de fusion du SIAEP d'AMMERTZWILLER-BALSCHWILLER & environs avec 6 syndicats d'eau compris dans le périmètre de la CCPA et de la CCVL.
- Le projet de fusion du syndicat d'assainissement de BALSCHWILLER-BUETHWILLER-HAGENBACH avec ceux du secteur de HECKEN et de RETZWILLER.

Un débat sera organisé au sein du conseil de communauté de la CCPA le 18 juin 2011. D'autre part, les présidents des syndicats d'assainissement se sont rencontrés pour envisager une position commune. Le conseil municipal donnera son avis lors de la prochaine séance.

Article 6

RAPPORTS D'ACTIVITE

SIAEP AMMERTZWILLER-BALSCHWILLER et environs

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable.

La vente d'eau est en hausse de 1.3 % par rapport à l'année 2009. La commune de BALSCHWILLER a consommé 37 461 m3. Le prix de l'eau était à 1.50€/HT/m3.

Les prévisions d'investissements et de travaux pour 2011 sont :

- Renouvellement de branchements et de robinets-vannes au fur et à mesure des besoins.
- Achat de terrain dans la zone du périmètre du captage de Schweighouse.
- Renouvellement et réparation de la pompe de la station de captage d'Ammertzwiler.

Le rapport n'appelant aucune observation, le conseil municipal en prend acte en l'état.

Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2010 du SMS. Le syndicat créé fin 2009 a pour compétences : l'élaboration du Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) et la mise en œuvre de la politique de développement touristique du Sundgau.

Le rapport n'appelant aucune observation, le conseil municipal en prend acte en l'état.

Article 7

PRESENTATION DU SITE INTERNET

Le site internet de la commune de Balschwiller, réalisé par la société IARISS, est présenté aux membres du conseil municipal. Toutes les modifications ou insertions ne seront possibles que par la mairie. Cependant, chacun est appelé à le faire vivre par la communication de documents et photos concernant la vie communale et associative.

Article 8 DIVERS

Restrictions d'eau :

M. le Maire soumet à l'assemblée l'arrêté préfectoral N°2011-1664 du 15 juin 2011 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau en raison de la sécheresse. Balschwiller, étant classé en annexe 2 dudit arrêté, est soumis à des restrictions moins sévères. Le document est consultable en mairie et a été affiché aux lieux habituels.

Diagnostic accessibilité :

Le groupement de commandes piloté par la Communauté de Communes pour la réalisation du diagnostic obligatoire d'accessibilité de la voirie et des bâtiments publics a pu aboutir. C'est la société ACCESMETRIE qui a été retenue après ouverture des plis.

Estimatif chiffré du coût de réalisation de l'étude pour BALSCHWILLER :

- Bâtiments, ERP et IOP : 1 330.37 € HT
- Voirie : 1 207.74 € HT

Agent ONF :

Un nouvel agent ONF a été nommé pour le triage de Gildwiller, dont dépend la commune, à compter du 1^{er} juin 2011. Il s'agit de M. WUILLEMIN Eric qui est venu se présenter et faire le point de la situation avec le Maire et les Adjoints. Il rencontrera les membres de la commission communale de la forêt à l'automne pour définir les principaux axes de travail des prochains exercices.

Aire de jeux – accès :

Afin d'éviter le stationnement de véhicules à proximité immédiate de l'aire de jeux, il est envisagé d'interdire la circulation sur le chemin dit ENGGASSE, sauf pour les riverains.

Rue des Vosges :

Le mauvais état des trottoirs et le débordement de certaines haies rendent difficile la circulation piétonne sur les trottoirs de la rue des Vosges.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire a levé la séance à 22h40.

Commune de BALSCHWILLER

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BALSCHWILLER

Séance du 17 juin 2011

ORDRE DU JOUR

1. Foyer communal
 - *Convention de mise à disposition*
 - *Révision des tarifs*
2. Emploi-vacances
3. Matériel appel pompiers
4. Etang Weiher
5. Réforme des collectivités territoriales
6. Rapports d'activités
7. Présentation du site internet
8. Divers

Nom, Prénom	Qualité	Signature	Procurations
M. SCHNOEBELEN Jean-Marie	Maire		
M. JACOBBERGER Thierry	1 ^{er} Adjoint		
M. MEYER Gérard	2 ^{ème} Adjoint		
M. SCHAD Pierre	3 ^{ème} Adjoint		
M. KIPPELEN Jean-Baptiste	Conseiller municipal		
M. STEMMELLEN Philippe	Conseiller municipal		
M. KRAFFT Pascal	Conseiller municipal		
M. WOLF Christian	Conseiller municipal		
Mme JOUBARD Josiane	Conseillère municipale		
M. FISCHER Jean-Luc	Conseiller municipal		
M. CHRISTEN André	Conseiller municipal		
M. HASENBOEHLER Thomas	Conseiller municipal		
Mme NENOT Patricia	Conseillère municipale		
Mme PEDUZZI Fernande	Conseillère municipale		
Mme MEYER Corinne	Conseillère municipale	Absente excusée	